

délibération D_2025_1_3

OBJET : Ouverture de crédit d'investissement avant le vote du budget 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de faire une ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 selon art. L. 1612-1 du CGCT afin de financer les travaux d'investissement concernant les bâtiments publics et la voirie pour un montant de 9 200 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, comme suit :
 - Opérations 45 : réalisations communales
 - Article 21318 : + 4 500,00 €
 - Article 21578 : + 4 700,00 €
- Prévoit l'inscription des crédits au BP 2025.